

Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La Ville a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des dommages consécutifs à la « sécheresse et réhydratation des sols » pour l'année 2023 auprès de l'État en juin dernier suite aux signalements d'apparition de fissures sur des pavillons.

Vauréal n'a malheureusement pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n°IOME2420217A du 23 juillet 2024 et publié au journal officiel du 3 août 2024.



Liens utiles

[Arrêté du 23 juillet 2024](#)